



REF: PCH/DDCH/DCE/N°2047/2022

Casablanca, le 4 NOV 2022

Appel à Candidature (Relance)

La Direction Générale relance l'appel à candidature en interne pour l'accès aux postes de **Chefs de Division Développement et Relation Assuré Affilié** au niveau des Directions Régionales Béni Mellal Khénifra et Dakhla Oued Eddahab (**02 postes**) relevant du Pôle Réseau/ Direction Générale Adjointe Assuré & Affilié.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
Chefs de Division Développement et Relation Assuré Affilié / 1- Direction Régionale Béni Mellal Khénifra 2- Direction Régionale Dakhla Oued Eddahab Pôle Réseau	-Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé ; Ou -Chef de Service ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) minimum, ayant une ancienneté(*) d'au moins 6 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation et des métiers de la CNSS ; -Maîtrise de la réglementation régissant la sécurité sociale ; -Capacité à superviser l'activité des agences rattachées à la Direction Régionale dans le respect des procédures et législations en vigueur ; -Capacité à réaliser les objectifs et à suivre les indicateurs de performance de la Région ; -Capacité à représenter la CNSS au niveau de la Région ; -Capacité organisationnelle ; -Qualités relationnelles ; -Capacités d'analyse et esprit de synthèse

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse aac2022@cnss.ma au plus tard le **30 NOV 2022** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général